



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

11 | 2009

Paroles libres, paroles captives

Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvorel, *Les âmes mal nées.*

Jacques Bourquin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3110>

DOI : 10.4000/rhei.3110

ISBN : 978-2-7535-1650-2

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2009

ISBN : 978-2-7535-0927-6

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Jacques Bourquin, « Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvorel, *Les âmes mal nées.* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 11 | 2009, mis en ligne le 01 octobre 2009, consulté le 04 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/3110> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.3110>

Ce document a été généré automatiquement le 4 décembre 2020.

© PUR

Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvorel, *Les âmes mal nées*.

Jacques Bourquin

- 1 *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XX^e-XXI^e siècles)*
- 2 Jean-Claude Caron, Annie Stora-Lamarre, Jean-Jacques Yvorel,
- 3 Actes du colloque international de Besançon, 15-17 novembre 2006,
- 4 Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, 405 p.
- 5 ISBN : 2848672447
- 6 « Les âmes mal nées », un beau titre, en écho aux « âmes bien nées » de Corneille, « celles dont la valeur n'attend pas le nombre des années » témoignent, tout au long de ce colloque, de leur capacité précoce à troubler et inquiéter l'ordre social. Elles sont le prétexte d'une recherche scientifique pluridisciplinaire où se sont rencontrés historiens et sociologues, qui se proposent d'analyser la façon dont s'est construite l'identité du « jeune criminel » et le processus qui aboutira à la notion de « jeunesse délinquante » liée au développement de l'urbanisation et de la notion de ville « pathogène ». « Faire émerger le rôle de l'enfance et de la jeunesse dans les épisodes divers de la violence urbaine qui parsèment l'histoire contemporaine », tel est le thème central autour duquel s'articulent les travaux présentés dans cet ouvrage par J.-C. Caron et J.-J. Yvorel. Ils s'inscrivent en référence à « une Cité qui a un passé et un présent et qui s'interroge sur sa capacité à intégrer sa ou ses jeunesses en élaborant une ou des histoires, une ou des sociologies de la délinquance juvénile ». Plusieurs grandes questions construisent ce colloque :
- 7 Quelles sont les diverses « figures de la délinquance juvénile » ?
- 8 C'est par le biais du délit, des types d'infraction, qu'on entre dans ce questionnement. J.-C. Farcy montre, à partir des archives de la police parisienne de la fin du XIX^e siècle, l'importance qui est donnée au classement d'affaires sans suite. Serait-ce, écrit-il, une

des raisons de l'aggravation de la violence des jeunes au début du XX^e siècle, en pleine psychose Apache ? Autre figure, celle du jeune incendiaire, abordée par J.-C. Caron qui distingue le jeune incendiaire des villes porté par toutes les tensions politiques (il donne l'exemple de la Commune de Paris), et le jeune incendiaire du monde rural, deux espaces bien différents, où le second apparaît pleinement apolitique. J.-J. Yvarel centre sa communication sur le jeune vagabond au XIX^e siècle. Il montre la multiplicité de cette catégorie d'enfants qui relèvera du pénal jusque dans les années 1930 et derrière laquelle « se dissimulait des formes d'errance et de destins très différents ». A. Couturier, dans une approche plus locale, Besançon, ville de garnison, introduit une autre figure, celle des jeunes appelés et militaires de la période 1870-1914. Elle constate combien les désordres dont ils sont les auteurs bénéficient d'une relative tolérance de la société civile à leur égard. La figure du « pioupiou » est plutôt positive. P. Arnaud aborde un sujet tout à fait nouveau, les délits de droit commun commis par les jeunes requis du STO en Allemagne, ce qui les amènera à être condamnés par les tribunaux allemands. Il s'est efforcé de mesurer l'ampleur de cette délinquance et le rapport qui a pu exister entre la situation d'exil et la déviance.

- 9 A partir de la consultation des dossiers des juges des enfants de Paris dans les années 1950, Véronique Blanchard s'intéresse aux filles. Elle montre combien la mineure, fugueuse, vingt ans après la dépénalisation du vagabondage, est toujours considérée comme relevant d'un délit lié à la prostitution. Dans une démarche voisine, Anne Thomazeau retrouve ces mêmes mineures placées dans des internats de rééducation et évoque l'importance accordée aux mauvaises influences, à leurs mauvaises fréquentations, celles des militaires, des souteneurs, puis, à la fin des années 1950, celle des blousons noirs. I. Jablonka introduit l'image du « casseur », qui apparaît en 1970 dans le contexte des manifestations étudiantes. Aujourd'hui, cette image se développe au croisement de la délinquance, de l'immigration et de la ségrégation urbaine. C'est, semble-t-il, pour l'opinion publique, une nouvelle forme de classe dangereuse. Ultime approche de ce questionnement, celle de G. Vieille Marchiset, qui porte sur les pratiques sportives autonomes : le roller, le skate, sports perçus comme une sorte de sous-culture appauvrissante, aux frontières de la marginalité, en opposition aux sports organisés.
- 10 Comment se construisent les savoirs sur les jeunes délinquants ?
- 11 Ils sont un objet d'études dont la récurrence historique en fait un analyseur d'une certaine inquiétude sociale et dont la grande flexibilité d'interprétations le situe au croisement de multiples approches qui se développent en référence à un contexte social et politique. Dans sa communication L. Bantigny développe l'idée que « l'étude scientifique ne demeure jamais jamais très longtemps unique en soi, mais devient vite un socle théorique pour des réactions institutionnelles. » Elle illustre son propos par la manière dont se sont construits et confrontés les savoirs sur les jeunes délinquants pendant les années 1945-1975, époque privilégiée d'une réflexion renouvelée par les apports de la sociologie, la psychologie et la pédopsychiatrie. C'est en se référant « aux sauvages » des villes, terme employé par le ministre de l'Intérieur de 1990, que J.-M. Bessette, dans une approche anthropologique, renvoie le terme à son acception première, celle de l'arboriculture. Le sauvageon de villes c'est l'autre, écrit l'auteur, une image qui aide à avancer dans la compréhension des faits de violences imputés à certains jeunes de banlieue.

- 12 Deux communications nous emmènent aux Etats-Unis, à Chicago, au début du XX^e siècle. B. Bianchi évoque Jane Addams, qui eut une place importante dans le contexte de la réforme judiciaire en faveur des mineurs. En créant le « social settlement », elle introduit à l'égard des jeunes arrêtés, immigrés, un réseau de « compréhension empathique » lié à l'idéal démocratique. J.-F. Laé, étudie le rôle de la photographie dans une revue fondée à Chicago en 1895, l'*American Journal of Sociology*. Il parle de photographie « prédatrice », photographie censée remplir cet « espace vide » entre le « regard savant » et le « vu », entre le « su » et « l'image ». La photographie « fait preuve », « elle veut dévoiler pour convaincre ». Après les Etats-Unis, nous allons en URSS avec Dorena Caroli, qui s'attache au problème de la délinquance juvénile dans les années 1930 et à l'image du *hooligan*. « S'agit-il d'un phénomène lié à une subculture juvénile, à une culture populaire de la part d'un régime de plus en plus myope face aux problèmes sociaux ? », s'interroge-t-elle. Très vite, les *hooligans* furent considérés comme des déviants dans la mesure où ils ne s'identifiaient pas à la culture officielle.
- 13 Pascale Quincy-Lefebvre, à partir de la réflexion, dans le débat pénal, sur l'autonomie de l'enfant, nous conduit de la loi de 1906 qui fixe la minorité pénale à 18 ans aux lois toutes récentes de mars et août 2007 qui atténuent fortement l'excuse de minorité. Une démarche intéressante sur le statut social de la jeunesse entre dépendance et autonomie. Ce questionnement se poursuit avec A. Stora-Lamarre, qui se réfère à l'œuvre du philosophe Alfred Fouillée qui fut « un scrutateur » attentif de l'identité du jeune criminel à la fin du XIX^e siècle et qui porte un diagnostic sur la pathologie sociale de son époque. Un outil de réflexion pour comprendre pourquoi, aujourd'hui, « une frange de jeunes n'accepte plus de jouer le jeu des règles de la Loi de la république » ?
- 14 Quelles réponses institutionnelles à la délinquance juvénile ?
- 15 « Comment écrire l'histoire de cette réponse institutionnelle sans prendre en compte les influences exercées par un présent particulièrement médiatisé ? », s'interroge J.-C. Caron. Les travaux qui nous sont présentés nous invitent à être attentifs au degré d'adéquation, voire au décalage qui peut exister entre théorie pénale, action législative et pratique judiciaire. Dans sa communication, F. Sicot montre, au tournant des années 1990, qu'au détriment de la médicalisation et de la socialisation de la réponse pénale, la pénalisation ne cesse de progresser : « ce n'est pas la qualité de soin qui est soumise à l'évaluation, mais le niveau de risque que présente l'individu ».
- 16 Dans une époque antérieure, il n'en était pas ainsi dans les « Bat d'Af » évoqués par D. Kalifa ni dans le quartier de la Croix de Saint-Pierre, à Rouen, présenté par S. Victorien. D. Kalifa nous montre qu'expédier, souvent arbitrairement, un jeune délinquant à Biribi, c'est d'abord l'éloigner avant de le réhabiliter. Il serait intéressant, conclut-il, de poursuivre l'enquête entamée et de savoir ce que de l'armée, de l'Afrique et de l'expérience coloniale, ces ex-jeunes délinquants ont rapporté en France. S. Victorien s'est intéressée aux « durs » du quartier dans les années de l'après-guerre. Avec un éducateur, B. Emo, il s'agit, dans un milieu pathogène, de tenter une politique d'animation, de prévenir une délinquance juvénile vers laquelle certains se dirigent. J.-C. Vimont, après un travail sur 1200 relégués pendant la même période, souligne le poids des conséquences de la guerre pour ces jeunes qui ont connu le passage dans des institutions d'éducation correctionnelle. Il insiste sur le poids d'un néo-lombrosisme encore très prégnant où tout s'explique par la dégénérescence familiale. Ce néo-lombrosisme, E. Pierre, dans sa communication sur les pratiques du tribunal pour enfants et adolescents d'Angers entre 1914 et 1944, le retrouve, ainsi que B. Carlier, qui

a travaillé sur la liberté surveillée entre 1918 et 1935. Cette mesure d'inspiration américaine, inscrite dans la loi de 1912 sur l'enfance délinquante, ne sera que très peu appliquée à Saint-Etienne. La tension reste forte entre le recours à la protection et une pratique plus répressive. Tous deux soulignent qu'en l'absence de juges spécialisés pour les affaires de mineurs, on continue de préférer le recours à la colonie pénitentiaire pourtant déjà très critiquée.

- 17 La prison pour les mineurs, peu évoquée dans les textes, est pourtant très utilisée pendant tout le XX^e siècle. E. Yvrol aborde la question de la prison par le rapport qui existe entre le surveillant et les mineurs. De 1945 à aujourd'hui, ces relations n'ont guère changé. Les mineurs restent la « hantise des personnels pénitentiaires », tension et climat de violence sont permanents. Il y a une incompréhension manifeste entre des surveillants issus souvent d'une culture rurale confrontés à de jeunes urbains, à laquelle s'ajoute un déficit de formation, au moins jusqu'en 1999. Une question, toujours la même : Comment concilier la surveillance pénitentiaire avec une approche qui se voudrait plus éducative ?
- 18 Dans sa conclusion générale, J.-C. Caron rappelle que le souhait des auteurs de ce colloque était de l'inscrire dans la longue durée, dans une dimension internationale et de privilégier la pluridisciplinarité. Un vrai travail de confrontation s'est installé dans les débats autour d'un thème dont les intervenants ont souligné l'extrême flexibilité, vecteur de politiques publiques où s'affrontent positions idéologiques ou philosophiques. Il souligne également la proximité entre le colloque de Besançon et les émeutes urbaines de 2005, cette « proximité » écrit-il, « a indéniablement servi de catalyseur, a nourri consciemment ou non, les discours et les débats. Elle a aidé à comprendre comment l'actuel peut se substituer au présent ».
- 19 Alors, qui étaient « ces âmes mal nées » ? Nommées, renommées, dénommées, vagabondes, exilées, enfermées, sanctionnées ou protégées et finalement insaisissables... C'est le mérite de la démarche scientifique de ce colloque d'avoir su les « déloger » des déterminismes qui pesaient sur elles. Par la diversité des communications et la cohérence qui s'en dégage, elles sont devenues un véritable sujet de recherche d'historiens qui, avec le concours d'autres disciplines, interrogent désormais une jeunesse délinquante dans ses rapports au social, au politique, à la Cité et ouvre de nouvelles pistes de recherches historiques.